

RCS : ALENCON  
Code greffe : 6101

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ALENCON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 00083  
Numéro SIREN : 530 682 004  
Nom ou dénomination : 2LH

Ce dépôt a été enregistré le 06/11/2023 sous le numéro de dépôt 4008

1

**BILAN - ACTIF**

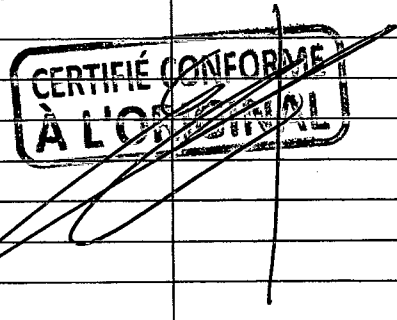
DGFIP N° 2050 - SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).



N°15949\*05

Désignation de l'entreprise : <u>Sas 2LH</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>	
Adresse de l'entreprise <u>Le bout de bas 61570 SAINT-LOYER-DES-CHAMPS</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>	
Numéro SIRET* <u>53068200400011</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N clos le, <u>31/12/2022</u>	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2
		Net 3	
Capital souscrit non appelé TOTAL (I)		AA	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB	AC
	Frais de développement*	CX	CQ
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG
	Fonds commercial (1)	AH	AI
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM
	Terrains	AN	AO
	Constructions	AP	AQ
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU
Immobilisations en cours	AV	AW	
Avances et acomptes	AX	AY	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
Autres participations	CU	CV	430 809
Créances rattachées à des participations	BB	BC	
Autres titres immobilisés	BD	BE	
Prêts	BF	BG	
Autres immobilisations financières*	BH	BI	
TOTAL (II)		BJ	430 809
STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	BM
	En cours de production de biens	BN	BO
	En cours de production de services	BP	BQ
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS
	Marchandises	BT	BU
Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	
Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	
Autres créances (3)	BZ	CA	101 138
Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	CE	
Disponibilités	CF	CG	62
Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	
TOTAL (III)		CJ	101 200
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW	
Primes de remboursement des obligations (V)		CM	
Ecart de conversion actif* (VI)		CN	
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	532 009
Renvois : (1) Dont droit au bail :		CP	(3) Part à plus d'1 an :
Clause de réserve de propriété :* Immobilisations :		Créances :	



Copyright Groupe ISA (2023) ISACOMPTIA

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NOT-SD

2

## BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 - SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		Sas 2LH		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : ..... 149 000 ..... )		DA	149 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK )		DC		
	Réserve légale (3)		DD	14 900	
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI )		DF		
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * <input type="checkbox"/> EJ )		DG	260 943	
	Report à nouveau		DH		
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>		DI	-10	
	Subventions d'investissement		DJ		
	Provisions réglementées *		DK	10 754	
	<b>TOTAL (I)</b>			DL	435 588
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM		
	Avances conditionnées		DN		
<b>TOTAL (II)</b>			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP		
	Provisions pour charges		DQ		
<b>TOTAL (III)</b>			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	14	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI )		DV	85 318	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	2 770	
	Dettes fiscales et sociales		DY	8 320	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ		
Compte régul.	Autres dettes		EA		
	Produits constatés d'avance (4)		EB		
<b>TOTAL (IV)</b>			EC	96 422	
Ecart de conversion passif *			ED		
<b>TOTAL (V)</b>			ED		
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>			EE	532 009	
KEN VOUS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital		IB		
	(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
		Écart de réévaluation libre	ID		
		Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	96 422		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH			

\* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

3

## COMPTÉ DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 - SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : Sas 2LH		Exercice N				Néant <input type="checkbox"/> *		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		FA	FB	FC			
	Production vendue	biens *	FD	FE	FF			
		services *	FG	FH	FI			
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	FK	FL			
	Production stockée *				FM			
	Production immobilisée *				FN			
	Subventions d'exploitation				FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)				FP			
	Autres Produits (1) (11)				FQ			
			<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>		FR			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *				FS			
	Variation de stocks (marchandises) *				FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *				FU			
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *				FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *				FW	4 091		
	Impôts, taxes et versements assimilés *				FX			
	Salaires et traitements *				FY			
	Charges sociales (10)				FZ			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *		GA			
			- dotations aux provisions		GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD		
	Autres charges (12)				GE			
		<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>		GF	4 091			
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>				GG	-4 091			
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *				GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré *				GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	1 649		
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM			
	Différences positives de change				GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO			
		<b>Total des produits financiers (V)</b>		GP	1 649			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	1 902		
	Différences négatives de change				GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT			
		<b>Total des charges financières (VI)</b>		GU	1 902			
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>				GV	-253			
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>				GW	-4 344			

\* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise <u>Sas 2LH</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>		HD
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>		HH
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	-4 334
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL	1 649
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM	1 659
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)</b>		HN	-10
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	IG	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HP	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	HQ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IH	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)	IJ	1 649
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)	IK	1 856
	Dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)	HX	
	(9) Dont transfert de charges	RC	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) ( dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS A5 )	RD	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A1	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A2	
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles	A3		
Facultatifs A6	Obligatoires A9		
dont cotisations facultatives Madelin A7			
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
(7) <b>Détail des produits et charges exceptionnels</b> (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N		
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8) <b>Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :</b>	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

5 **IMMOBILISATIONS**

Désignation de l'entreprise		Sas 2LH				Néant <input type="checkbox"/> *	
CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
		1		2		3	
				Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement <b>TOTAL I</b>		CZ		D8	D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles <b>TOTAL II</b>		KD		KE	KF	
CORPORELLES	Terrains		KG		KH	KI	
	Constructions	Sur sol propre [ Dont Composants L9 ]	KJ		KK	KL	
		Sur sol d'autrui [ Dont Composants M1 ]	KM		KN	KO	
		Installations gales, agencés*, aménagements des constructions [ Dont Composants M2 ]	KP		KQ	KR	
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels [ Dont Composants M3 ]	KS		KT	KU	
		Installations générales, agencements, aménagements divers *	KV		KW	KX	
		Matériel de transport *	KY		KZ	LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique	LB		LC	LD	
		Emballages récupérables et divers *	LE		LF	LG	
	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI	LJ	
	Avances et acomptes		LK		LL	LM	
	<b>TOTAL III</b>		LN		LO	LP	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M	8T
		Autres participations		8U	430 809	8V	8W
Autres titres immobilisés		IP		IR	IS		
Prêts et autres immobilisations financières		IT		IU	IV		
<b>TOTAL IV</b>		LQ	430 809	LR	LS		
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)</b>			ØG	430 809	ØH	ØJ	
CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
		par virements de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		3	Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4
INCORP.	Frais d'établissement et de développement <b>TOTAL I</b>		IN	CØ	DØ	D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles <b>TOTAL II</b>		IO	LV	LW	IX	
CORPORELLES	Terrains		IP	LX	LY	LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ	MA	MB	MC	
		Sur sol d'autrui	IR	MD	ME	MF	
		Inst. gales, agencés et am. des constructions	IS	MG	MH	MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT	MJ	MK	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencés, aménagements divers	IU	MM	MN	MO	
		Matériel de transport	IV	MP	MQ	MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW	MS	MT	MU	
		Emballages récupérables et divers *	IX	MV	MW	MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY	MZ	NA	NB	
	Avances et acomptes		NC	ND	NE	NF	
<b>TOTAL III</b>		IY	NG	NH	NI		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ	ØU	M7	ØW	
	Autres participations		IØ	ØX	ØY	ØZ	
	Autres titres immobilisés		I1	2B	2C	2D	
	Prêts et autres immobilisations financières		I2	2E	2F	2G	
	<b>TOTAL IV</b>		I3	NJ	NK	2H	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)</b>			I4	ØK	ØL	ØM	

Copyright Groupe ISA (2023) ISACOMPFTA

\*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION  
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : Sas 2LH					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
Exercice N clos le 31/12/2022						
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 <b>TOTAUX</b>						
<p>(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.</p> <p>(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.</p> <p>(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.</p> <p>(4) Ce montant comprend : a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ; b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.</p> <p>(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD) à la ligne "Provisions réglementées".</p>						
<b>CADRE B</b>	<b>DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL</b>					
1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....						
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....					-	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....					=	
<p>Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.</p> <p>Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.</p> <p>Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.</p>						

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

**8** **ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L' EXERCICE\***

DGFIP N° 2057 - SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l' entreprise : Sas 2LH Néant  \*

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISE		Créances rattachées à des participations	UL	UM	UN	
		Prêts (1) (2)	UP	UR	US	
		Autres immobilisations financières	UT	UV	UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT		Clients douteux ou litigieux	VA			
		Autres créances clients	UX			
		Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO )	ZI			
		Personnel et comptes rattachés	UY			
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ			
	État et autres collectivités publiques		Impôts sur les bénéfices	VM		
			Taxe sur la valeur ajoutée	VB		
			Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN		
			Divers	VP		
		Groupe et associés (2)	VC	101 138	101 138	
		Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR			
		Charges constatées d'avance	VS			
	<b>TOTAUX</b>			VT	101 138	101 138
RENVUIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD			
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE			
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF			

CADRE B		ÉTAT DES DETTES	Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
		Emprunts obligatoires convertibles (1)	7Y			
		Autres emprunts obligatoires (1)	7Z			
		Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)				
		à 1 an maximum à l'origine	VG			
		à plus d'1 an à l'origine	VH	14	14	
		Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A			
		Fournisseurs et comptes rattachés	8B	2 770	2 770	
		Personnel et comptes rattachés	8C			
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D			
État et autres collectivités publiques		Impôts sur les bénéfices	8E	8 320	8 320	
		Taxe sur la valeur ajoutée	VW			
		Obligations cautionnées	VX			
		Autres impôts, taxes et assimilés	VQ			
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J			
		Groupe et associés (2)	VI	85 318	85 318	
		Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K			
		Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *	ZZ			
		Produits constatés d'avance	8L			
<b>TOTAUX</b>			VY	96 422	96 422	

RENVUIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	2 057
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD			

Copyright Groupe ISA (2023) ISACUMPTIA

11

**TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT  
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

DGFIP N° 2058 - C - SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>Sas 2LH</u>										Néant <input type="checkbox"/> *								
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves - Réserves légales - Autres réserves Dividendes Autres répartitions Report à nouveau (NB : le total I doit être égal au total II)	ZB		ZD	-792	ZE								
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	-792			ZF		ZG		ZH	-792							
	Prélèvements sur les réserves	ØE																
	<b>TOTAL I</b>	ØF	-792			<b>TOTAL II</b>												
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>										<b>Exercice N :</b>								
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Préciser le prix de revient des biens pris en crédit bail)	J7				YQ												
	- Engagements de crédit-bail immobilier					YR												
	- Effets portés à l'escompte et non échus					YS												
DETAILS DES POSTES AUTRES ALÉAS ET CHARGES EXTÉRIEURES	- Sous-traitance					YT												
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8				XQ												
	- Personnel extérieur à l'entreprise					YU												
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)					SS	3 929											
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages					YV												
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES				ST	162											
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD					ZJ	4 091											
	- CFE, CVAE					YW												
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS				9Z												
	Total du compte correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD					YX												
I. V. A.	- Montant de la T.V.A. collectée					YY												
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations					YZ												
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre 2022)					ØB												
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *					ØS												
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *					ZK	2,21		%									
	- Numéro de centre agréé *	XP																
	- Filiales et participations : (Liste au tableau 2059-G-SD prévu à l'art. 38 II de l'annexe III au CGI)						ZR	1										
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG											
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						RH												
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA	-4 344	Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL										
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC										
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD	50 278	Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO										
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF										
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH	1	N° SIRET de la société mère du groupe	JJ	5	3	0	6	8	2	0	0	4	0	0	0	1	1

\*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Sas 2LH

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

En Euro

## FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

Une convention d'intégration fiscale a été conclue avec la SAS CNS CHAUDRONNERIE INDUSTRIELLE à effet 01/01/2013.

Les sociétés 2LH et CNS ont décidé de retenir la méthode de répartition résultant de l'article 223 A du CGI tel qu'actuellement en vigueur et aux termes duquel les solutions principales suivantes s'appliquent :

- chaque société du groupe est tenue solidairement au paiement de l'impôt sur les sociétés, et de l'imposition forfaitaire annuelle et le cas échéant, des intérêts de retard dont la société mère est redevable, à hauteur de l'impôt et des pénalités qui seraient dues par la société si celle-ci n'était pas membre de ce groupe. Cette disposition oblige donc chaque société intégrée fiscalement à suivre, exercice par exercice, l'évolution de sa situation fiscale comme si elle n'était pas membre du groupe et comme si elle était imposée séparément.

- l'impôt qui serait dû par la filiale si elle n'était pas membre du groupe, se calcule en faisant abstraction des déficits réalisés depuis l'entrée en fonction de cette société dans le groupe lesquels sont réputés appartenir à la société mère.

- en conséquence la SAS CNS devra comptabiliser la charge d'impôt comme si elle n'était pas membre du groupe. La SAS 2 LH enregistrera, pour sa part, dans ses charges ou dans ses produits la différence entre la dette d'impôt du groupe due par elle et le cumul de la charge d'impôt comptabilisée par ses filiales.

Les éléments ci-dessous nous ont permis de juger qu'aucune dépréciation des titres CNS n'est nécessaire au 31/12/2022 :

- Plus value latente sur le bâtiment de 150K€ estimé à partir d'un rapport d'expertise de notaire datant du 17 mars 2017.

- Plus value latente sur le matériel industriel de 100K€ estimé par le dirigeant.

- La non valorisation du fonds de commerce à l'actif de CNS

## RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2022 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.



# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Sas 2LH

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

En Euro

## IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

### Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur immobilisations financières (titres) et titres de placement sont incorporés dans les coûts des immobilisations.

## PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISÉS, VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.



# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Sas 2LH

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

En Euro

## FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et participations	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Q. P. du capital détenu en %	Résultat dernier exercice clos
<b>A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS</b>				
1. Filiales (+ 50% du capital détenu par la société)				
CNS - 0 ZONE INDUSTRIELLE 61500 SEES - 393619234	120 000	75 916	100,00	41 800
2. Participations (10 à 50% du capital détenu par la société)				
<b>B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS</b>				
1. Filiales non reprises en A :				
a. Françaises				
b. Etrangères				
2. Participations non reprises en A :				
a. Dans des sociétés françaises				
b. Dans des sociétés étrangères				



# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Sas 2LH

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

En Euro

Informations financières (5)

Filiales et participations (1)	Capital (6)		Quote-part du capital détenu en %	Valeurs comptables des titres détenus (7) (8)		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (9)	Montant des cautions et avals donnés par la société (7)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé (10)	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (7) (10)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (7)
	Brute	Nette		Brute	Nette					
<b>A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS CI-DESSUS (2) (3)</b>										
1. Filiales CNS - 0 ZONE INDUSTRIELLE 61500 SEES - 393619234 (+ 50% du capital détenu par la société)	120 000	-38 840	100,00	420 000	420 000			1 456 510	41 800	
2. Participations (10 à 50% du capital détenu par la société)										
<b>B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS</b>										
1. Filiales non reprises au §A :										
a. Filiales françaises										
b. Filiales étrangères										
2. Participations non reprises au §A :										
a. Dans des sociétés françaises										
b. Dans des sociétés étrangères										

1. Filiales non reprises au §A :
- a. Filiales françaises
- b. Filiales étrangères
2. Participations non reprises au §A :
- a. Dans des sociétés françaises
- b. Dans des sociétés étrangères

- (1) Pour chacune des filiales et des entités, avec lesquelles la société a un lien de participation, indiquer s'il y a lieu le numéro d'identification national (numéro SIREN).
- (2) Dont la valeur d'inventaire excède un certain pourcentage (déterminé par la réglementation) du capital de la société astreinte à la publication. Lorsque la société a annexé à son bilan, un bilan des comptes consolidés conformément à la réglementation, cette société ne donne des renseignements que globalement (§ B) en distinguant (a) filiales françaises (ensemble) et (b) filiales étrangères (ensemble).
- (3) Pour chaque filiale et entité avec laquelle la société a un lien de participation, indiquer la dénomination et le siège social.
- (4) Les filiales et participations étrangères qui, par suite d'une dérogation, ne seraient pas inscrites au § A sont inscrites sous ces rubriques.
- (5) Mentionner au pied du tableau la parité entre l'euro et les autres devises.
- (6) Dans la monnaie locale d'opération.
- (7) En euros lorsque l'entité l'utilisera pour présenter ses comptes.
- (8) Si le montant inscrit a été réévalué, indiquer le montant de l'écart de réévaluation dans la colonne Observations.
- (9) Mentionner dans cette colonne le total des prêts et avances (sous déduction des remboursements) à la clôture de l'exercice et, dans la colonne Observations, les provisions constituées le cas échéant.
- (10) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société, le préciser dans la colonne Observations.



# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Sas 2LH

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

En Euro

## ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

		ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ		Créances rattachées à des participations			
		Prêts (1) (2)			
		Autres immobilisations financières			
ACTIF CIRCULANT		Clients douteux ou litigieux			
		Autres créances clients			
		Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
		Personnel et comptes rattachés			
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
		Impôts sur les bénéfiques			
		Etat & autres coll. publiques			
		Taxe sur la valeur ajoutée			
		Autres impôts, taxes & versements assimilés			
		Divers			
		Groupe et associés (2)	101 138	101 138	
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)				
	Charges constatées d'avance				
	<b>TOTAUX</b>	<b>101 138</b>	<b>101 138</b>		
RENOIS	(1)	Montant	- Créances représentatives de titres prêtés		
		des	- Prêts accordés en cours d'exercice		
(2)		Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)			



# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Sas 2LH

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

En Euro

## ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts & dettes	à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1)	à plus d' 1 an à l'origine	14	14		
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)					
Fournisseurs & comptes rattachés		2 770	2 770		
Personnel & comptes rattachés					
Sécurité sociale & autr organismes sociaux					
Etat & autres	Impôts sur les bénéfices	8 320	8 320		
collectiv. publiques	Taxe sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, tax & assimilés				
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés					
Groupe & associés (2)		85 318	85 318		
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)					
Dette représentative des titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
<b>TOTAUX</b>		<b>96 422</b>	<b>96 422</b>		
renvois	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exer.				
	(2) Montant divers emprunts, dett/associés	2 057			



# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Sas 2LH

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

En Euro

## ENGAGEMENTS DONNÉS

Non recensés

	Autres	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Montant
Effets escomptés non échus						
Cautionnements, avals et garanties donnés par la société						
Engagements assortis de sûretés réelles						
Intérêts à échoir						
Assurances à échoir						
Autres engagements donnés :						
Contrats de crédits-bails						
Contrats de locations financement						
<b>TOTAL (1)</b>						

	Autres	Dirigeants	Provisions	Montant
Engagements en matière de pensions				
<b>TOTAL</b>				

## ENGAGEMENTS REÇUS

Non recensés

## ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES

Non recensés



# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Sas 2LH

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

En Euro

## DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES

Non recensés



AD/AH

**2LH**  
**Société par actions simplifiée unipersonnelle**  
**au capital de 149.000 €**  
**Siège social : BOISCHAMPRE (61570)**  
**SAINT LOYER DES CHAMPS**  
**Le Bout de Bas Lieudit Tercey**  
**RCS ALENCON 530.682.004**

\*\*\*\*\*

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS ORDINAIRES ANNUELLES**  
**DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 23 MAI 2023**

**EXERCICE SOCIAL CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

**Proposition d'affectation du résultat :**

L'Associé Unique décide d'affecter la perte de l'exercice d'un montant de 10 €, de la manière suivante :

- imputation de la perte sur le poste « autres réserves », y compris les centimes additionnels.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Associé Unique rappelle que les dividendes distribués, au cours des trois derniers exercices, ont été les suivants :

<b>Exercice clos</b>	<b>Dividende</b>	<b>Dividende ouvrant droit à l'abattement</b>	<b>Dividende n'ouvrant pas droit à l'abattement</b>
31/12/2021	/	/	/
31/12/2020	/	/	/
Distribution de réserves 12 mai 2021	6.000 €	6.000 €	/
31/12/2019	/	/	/

**Vote :**

Cette décision est adoptée.

**Certifié conforme**  
**Le Président**



**In Extenso**

Exemplaire GREFFE

*2LH*

*Le bout de Bas, Lieu-dit Tercey*

*61 570 – SAINT LOYER DES CHAMPS*

---

**RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES 2022**

**In Extenso**  
**Orne**

**30 Rue d'Alençon  
CONDE SUR SARTHE  
BP 321  
61009 ALENCON CEDEX**

# In Extenso

2LH

Société par actions simplifiée

Le Bout de Bas

Lieu-dit Tercey

61570 – SAINT LOYER DES CHAMPS

## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'Assemblée Générale de la Société 2LH,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 2LH relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

## **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

La note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe expose les règles et méthodes relatives à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des immobilisations financières.

Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par la société, décrite dans l'annexe, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier l'application de cette méthode. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons procédé à l'appréciation des hypothèses et données retenues pour l'évaluation de ces actifs et nous sommes assurés de la présentation qui en a été faite.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Assemblée Générale.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-6 du code de commerce, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

ALENCON, le 22 mai 2023  
Le commissaire aux comptes  
**IN EXTENSO ORNE**

  
Sébastien LANDAIS

## ANNEXE

### Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

# BILAN - ACTIF

Sas 2LH

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

En Euro

ACTIF	Valeurs au 31/12/22		% de l'actif	Valeurs au 31/12/21	
	Val. Brutes	Amort. & dépr		Val. Nettes	% de l'actif
Capital souscrit non appelé					
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>					
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de développement					
Concessions, brevets et droits similaires					
Fonds commercial (1)					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations tech., matériel & outillages					
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations financières (2)					
Participations	430 809		430 809	81	430 809
Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>430 809</b>		<b>430 809</b>	<b>81</b>	<b>430 809</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					
Stocks et en-cours					
Matières premières et autres appro					
En-cours de production (biens et services)					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances				19	16
Clients (3)					
Clients douteux, litigieux (3)					
Groupe et associés (3)	101 138		101 138		80 907
Capital souscrit - appelé non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Actions propres					
Autres titres					
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	62		62		3 905
Charges constatées d'avance (3)					
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>101 200</b>		<b>101 200</b>	<b>19</b>	<b>84 812</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices					
Primes de remboursement des emprunts					
Ecarts de conversion actif					
<b>TOTAL ACTIF GÉNÉRAL</b>	<b>532 009</b>		<b>532 009</b>	<b>100</b>	<b>515 621</b>

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

**CERTIFIÉ**  
Le Commissaire  
aux Comptes



54

# BILAN - PASSIF

Sas 2LH

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

En Euro

## PASSIF

	Valeurs au 31/12/22	% du passif	Valeurs au 31/12/21	% du passif
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
Capital (dont versé : 149 000 )	149 000	28	149 000	29
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves		52		54
Réserve légale	14 900		14 900	
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	260 943		261 735	
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-10		-792	
SITUATION NETTE	424 833	80	424 843	82
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées	10 754	2	10 754	2
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>435 588</b>	<b>82</b>	<b>435 597</b>	<b>84</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>				
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>				
<b>PROVISIONS</b>				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
<b>TOTAL PROVISIONS</b>				
<b>DETTES (1)</b>				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	14		14	
Emprunts et dettes financières diversés (3)				
Groupe et associés	85 318	16	73 143	14
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs	1 056		2 131	
Fournisseurs, factures non parvenues	1 714		1 686	
Dettes fiscales et sociales	8 320	2	3 000	1
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés			50	
Autres dettes				
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>96 422</b>	<b>18</b>	<b>80 024</b>	<b>16</b>
Écarts de conversion passif				
<b>TOTAL PASSIF GÉNÉRAL</b>	<b>532 009</b>	<b>100</b>	<b>515 621</b>	<b>100</b>

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

96 422

80 024

**CERTIFIÉ**  
Le Commissaire  
aux Comptes



25

# COMPTE DE RÉSULTAT

Sas 2LH

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

En Euro

	Du 01/01/22 Au 31/12/22	% CA	Du 01/01/21 Au 31/12/21	% CA	Variation en valeur	en %
<b>Produits d'exploitation (1)</b>						
Ventes de marchandises						
Production vendue (biens et services)						
<b>Montant net du chiffre d'affaires</b>						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges						
Autres produits						
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>						
<b>Charges d'exploitation (2)</b>						
Achats de marchandises						
Variation de stocks						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stocks						
Autres achats et charges externes	4 091		3 996		94	2
Impôts, taxes et versements assimilés						
Salaires et traitements						
Charges sociales						
Dot. aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dot. aux amorts						
Sur immobilisations : dot. aux dépréc.						
Sur actif circulant : dot. aux dépréc.						
Dotations aux provisions						
Autres charges						
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>4 091</b>		<b>3 996</b>		<b>94</b>	<b>2</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-4 091</b>		<b>-3 996</b>		<b>-94</b>	<b>-2</b>
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice ou perte transférée						
Perte ou bénéfice transféré						

**CERTIFIÉ**  
Le Commissaire  
aux Comptes

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs  
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs



86

# COMPTE DE RÉSULTAT (SUITE)

Sas 2LH

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

En Euro

	Du 01/01/22 Au 31/12/22	% CA	Du 01/01/21 Au 31/12/21	% CA	Variation en valeur	en %
Produits financiers						
De participation (3)						
Autres valeurs mob. créances d'actif immo. (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)	1 649		809		840	104
Reprises sur prov., dépréciations, transferts						
Différences positives de change						
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement						
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>1 649</b>		<b>809</b>		<b>840</b>	<b>104</b>
Charges financières						
Dot. amortissements, dépréc., prov.						
Intérêts et charges assimilées (4)	1 902		731		1 171	160
Différences négatives de change						
Charges sur cession de valeurs mobilières de placement						
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES</b>	<b>1 902</b>		<b>731</b>		<b>1 171</b>	<b>160</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>-253</b>		<b>78</b>		<b>-331</b>	<b>-424</b>
<b>RÉSULTAT COURANT avant impôts</b>	<b>-4 344</b>		<b>-3 918</b>		<b>-425</b>	<b>-11</b>
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Reprises sur provisions, dépréciations, transfert de charges						
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>						
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Dot. amortissements, dépréciations, prov.						
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>						
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>						
Participation des salariés aux résultats						
Impôt sur les bénéfices	-4 334		-3 126		-1 208	-39
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>1 649</b>		<b>809</b>		<b>840</b>	<b>104</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>1 659</b>		<b>1 602</b>		<b>57</b>	<b>4</b>
<b>Bénéfice ou Perte</b>	<b>-10</b>		<b>-792</b>		<b>783</b>	<b>99</b>

**CERTIFIÉ**  
Le Commissaire  
aux Comptes

(3) Dont produits concernant les entités liées  
(4) Dont intérêts concernant les entités liées

1 649  
1 856

809  
731



*[Signature]*

# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Sas 2LH

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

En Euro

## FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

Une convention d'intégration fiscale a été conclue avec la SAS CNS CHAUDRONNERIE INDUSTRIELLE à effet 01/01/2013.

Les sociétés 2LH et CNS ont décidé de retenir la méthode de répartition résultant de l'article 223 A du CGI tel qu'actuellement en vigueur et aux termes duquel les solutions principales suivantes s'appliquent :

- chaque société du groupe est tenue solidairement au paiement de l'impôt sur les sociétés, et de l'imposition forfaitaire annuelle et le cas échéant, des intérêts de retard dont la société mère est redevable, à hauteur de l'impôt et des pénalités qui seraient dues par la société si celle-ci n'était pas membre de ce groupe. Cette disposition oblige donc chaque société intégrée fiscalement à suivre, exercice par exercice, l'évolution de sa situation fiscale comme si elle n'était pas membre du groupe et comme si elle était imposée séparément.

- l'impôt qui serait dû par la filiale si elle n'était pas membre du groupe, se calcule en faisant abstraction des déficits réalisés depuis l'entrée en fonction de cette société dans le groupe lesquels sont réputés appartenir à la société mère.

- en conséquence la SAS CNS devra comptabiliser la charge d'impôt comme si elle n'était pas membre du groupe. La SAS 2 LH enregistrera, pour sa part, dans ses charges ou dans ses produits la différence entre la dette d'impôt du groupe due par elle et le cumul de la charge d'impôt comptabilisée par ses filiales.

Les éléments ci-dessous nous ont permis de juger qu'aucune dépréciation des titres CNS n'est nécessaire au 31/12/2022 :

- Plus value latente sur le bâtiment de 150K€ estimé à partir d'un rapport d'expertise de notaire datant du 17 mars 2017.

- Plus value latente sur le matériel industriel de 100K€ estimé par le dirigeant.

- La non valorisation du fonds de commerce à l'actif de CNS

## RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2022 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

**CERTIFIÉ**  
Le Commissaire  
aux Comptes



# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Sas 2LH

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

En Euro

## IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

### Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur immobilisations financières (titres) et titres de placement sont incorporés dans les coûts des immobilisations.

## PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISÉS, VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

**CERTIFIÉ**  
Le Commissaire  
aux Comptes



# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Sas 2LH

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

En Euro

## FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et participations	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Q. P. du capital détenu en %	Résultat dernier exercice clos
<b>A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS</b>				
1. Filiales (+ 50% du capital détenu par la société)				
CNS - 0 ZONE INDUSTRIELLE 61500 SEES - 393619234	120 000	75 916	100,00	41 800
2. Participations (10 à 50% du capital détenu par la société)				
<b>B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS</b>				
1. Filiales non reprises en A :				
a. Françaises				
b. Etrangères				
2. Participations non reprises en A :				
a. Dans des sociétés françaises				
b. Dans des sociétés étrangères				

**CERTIFIÉ**  
Le Commissaire  
aux Comptes



# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Sas ZLH

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

En Euro

Informations financières (5)

Filiales et participations (1)	Capital (6)		Reserves et report a nouveau avant affectation des resultats (6) (10)		Quote-part du capital detenu en %		Valeurs comptables des titres detenus (8) (7)		Prets et avances consentis par la societe et non encore rembourses (7) (9)		Montant des cautions et avals donnes par la societe (7)		Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice ecoule (7) (10)		Resultats (benefice ou perte du dernier exercice clos) (7) (10)		Dividendes encaisses par la societe au cours de l'exercice (7)		
	Brute	Nette																	
<b>A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS CI-DESSUS (2) (3)</b>																			
1. Filiales (+ 50% du capital détenu par la société)																			
CNS - 0 ZONE INDUSTRIELLE 61500 SEES - 393619234	120 000		-38 840	100,00	420 000	420 000								1 456 510					41 800
2. Participations (10 à 50% du capital détenu par la société)																			
<b>B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS</b>																			
1. Filiales non reprises au §A :																			
a. Filiales françaises																			
b. Filiales étrangères																			
2. Participations non reprises au §A :																			
a. Dans des sociétés françaises																			
b. Dans des sociétés étrangères																			

(1) Pour chacune des filiales et des entités, avec lesquelles la société a un lien de participation, indiquer s'il y a lieu le numéro d'identification national (numéro SIREN).

(2) Dont la valeur d'inventaire excède un certain pourcentage (déterminé par la réglementation) du capital de la société astreinte à la publication. Lorsque la société a annexé à son bilan, un bilan des comptes consolidés conformément à la réglementation, cette société ne donne des renseignements que globalement (§ B) en distinguant (a) filiales françaises (ensemble) et (b) filiales étrangères (ensemble).

(3) Pour chaque filiale et entité avec laquelle la société a un lien de participation, indiquer la dénomination et le siège social.

(4) Les filiales et participations étrangères qui, par suite d'une dérogation, ne seraient pas inscrites au § A sont inscrites sous ces rubriques.

(5) Mentionner au pied du tableau la parité entre l'euro et les autres devises.

(6) Dans la monnaie locale d'opération.

(7) En euros lorsque l'entité utilisera pour présenter ses comptes

(8) Si le montant inscrit a été réévalué, indiquer le montant de l'écart de réévaluation dans la colonne Observations.

(9) Mentionner dans cette colonne le total des prêts et avances (sous déduction des remboursements) à la clôture de l'exercice et, dans la colonne Observations, les provisions constituées le cas échéant.

(10) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société, le préciser dans la colonne Observations.

Le Commissaire aux Comptes

33



# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Sas 2LH

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

En Euro

## ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

		ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ		Créances rattachées à des participations			
		Prêts (1) (2)			
		Autres immobilisations financières			
ACTIF CIRCULANT		Clients douteux ou litigieux			
		Autres créances clients			
		Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
		Personnel et comptes rattachés			
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
		Impôts sur les bénéfices			
		Etat & autres coll. publiques			
		Taxe sur la valeur ajoutée			
		Autres impôts, taxes & versements assimilés			
		Divers			
		Groupe et associés (2)	101 138	101 138	
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)				
	Charges constatées d'avance				
	<b>TOTAUX</b>	<b>101 138</b>	<b>101 138</b>		
renvois	(1)	Montant - Créances représentatives de titres prêtés			
		des - Prêts accordés en cours d'exercice			
	(2)	Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)			

**CERTIFIÉ**  
Le Commissaire  
aux Comptes



34

# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Sas 2LH

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

En Euro

## ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine	14	14		
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	2 770	2 770		
Personnel & comptes rattachés				
Sécurité sociale & autr organismes sociaux				
Etat & Impôts sur les bénéfices	8 320	8 320		
autres Taxe sur la valeur ajoutée				
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés				
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)	85 318	85 318		
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)				
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAUX</b>	<b>96 422</b>	<b>96 422</b>		
<b>RENOIS</b> (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exer.				
(2) Montant divers emprunts, dett/associés	2 057			

**CERTIFIÉ**  
Le Commissaire  
aux Comptes



26

# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Sas 2LH

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

En Euro

## ENGAGEMENTS DONNÉS

Non recensés

	Autres	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Montant
Effets escomptés non échus						
Cautionnements, avals et garanties donnés par la société						
Engagements assortis de sûretés réelles						
Intérêts à échoir						
Assurances à échoir						
Autres engagements donnés :						
Contrats de crédits-bails						
Contrats de locations financement						

## TOTAL (1)

	Autres	Dirigeants	Provisions	Montant
Engagements en matière de pensions				

## TOTAL

## ENGAGEMENTS REÇUS

Non recensés

## ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES

Non recensés

**CERTIFIÉ**  
Le Commissaire  
aux Comptes



# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Sas 2LH

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

En Euro

## DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES

Non recensés

**CERTIFIÉ**  
Le Commissaire  
aux Comptes

SL

